

Zone 1 : de 0 à 1,5 m (zone non combustible)

- Cette zone sert de coupe-feu. N'y laisser rien d'inflammable.
- Garder le terrain, le toit et les gouttières exempts de feuilles sèches et mortes ou d'aiguilles de pin. Veiller à ce qu'il n'y ait pas de bois, de paillis, d'écorce ou de plantes près des orifices d'aération des vides sanitaires. Préférer une couverture de sol non combustible (gravier, pierre).
- Dans un rayon de 3 m de la maison, veiller à ce qu'aucune branche ne surplombe le toit ou la cheminée.
- Si le parement de la maison est non combustible, choisir des plantes qui ne poussent pas en hauteur et qui résistent au feu, et bien les espacer. S'il est en bois, ne laisser aucune plante à proximité.
- Retirer ou élaguer les plantes et les arbustes inflammables proches des fenêtres.
- Ne laisser en dessous ou autour des terrasses aucun végétal ou objet pouvant prendre feu.
- Tondre et arroser la pelouse régulièrement.

Zone 2 : de 1,5 à 9 m (zone verte, dégagée et entretenue)

- Enlever tous les végétaux morts (plantes, herbe, graminées, etc.).
- Les plantes doivent être soigneusement espacées, ne pousser qu'à une hauteur peu élevée, et être exemptes de résines et d'huiles qui brûlent facilement.
- Tondre et arroser la pelouse régulièrement ou opter pour le xéropaysagisme.
- Déplacer les piles de bois vers la zone 3 (à une distance de 9 m ou plus de la maison).
- Prévoir un dégagement entre les arbres, les arbustes et les objets pouvant s'enflammer (meubles de jardin, clôtures, remises, modules de jeu, etc.).
- Pour prévenir le phénomène des combustibles étagés, ne laisser que les branches situées à 2,5 m ou plus du sol.
- Maintenir une distance suffisante entre les arbres, de sorte que leurs branches ne se touchent pas. Pour les conifères, un plus grand dégagement est recommandé.
- Il est conseillé de ne pas ranger de réservoirs de propane dans ce périmètre. Toutefois, le code local du bâtiment peut exiger une distance spécifique.

Zone 3 : de 9 à 30 m (zone de réduction)

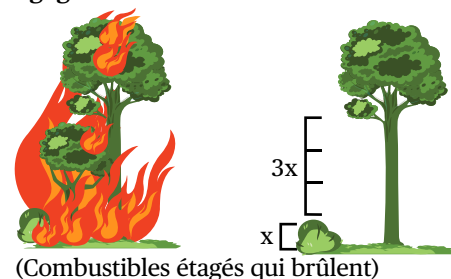
- Cette partie du terrain doit être dégagée et prendre l'aspect d'un paysage de parc.
- Pour prévenir le phénomène des combustibles étagés, ne laisser que les branches situées à 2,5 m ou plus du sol.
- Garder la pelouse à une longueur de 10 cm ou moins.
- Espacer les arbustes et les arbres horizontalement et verticalement, laissant une plus grande distance lorsque la pente et les conditions du terrain l'exigent.
- Enlever les feuilles mortes, les aiguilles, les morceaux d'écorce, les cônes, les petites branches et les brindilles. Il est permis de laisser une couche d'un maximum de 7 cm pour lutter contre l'érosion.

Zone 4 : de 30 m et plus (zone étendue)

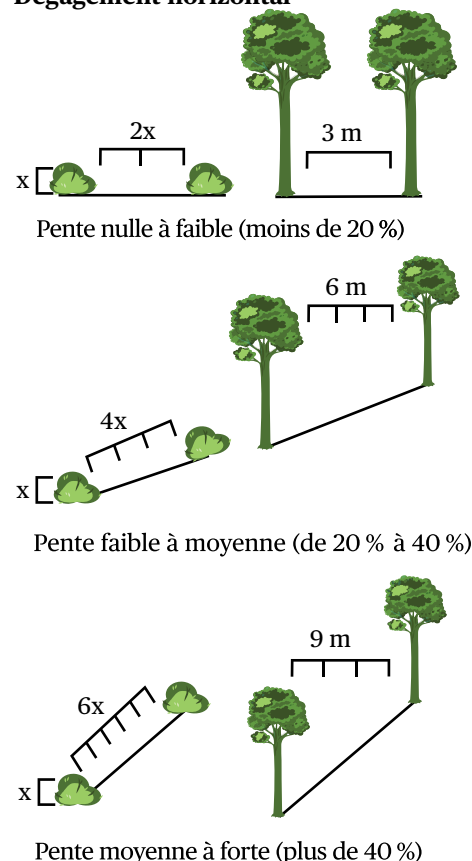
- Cette zone est la plus éloignée de l'habitation. Elle sert à améliorer la santé du terrain et à freiner un feu de forêt dans sa trajectoire. Le modelage du terrain autour d'une maison peut contrôler la propagation et l'intensité d'un incendie.
- Retirer tout amoncellement de végétaux morts. Dans la zone 4, on peut réduire l'éclaircissement et l'élagage, mais il est préférable de gérer les végétaux comme en zone 3.

Les arbres et les plantes varient d'une région à l'autre. Voici des règles générales sur les distances entre les végétaux.

Dégagement vertical



Dégagement horizontal



Chubb. Insured.SM